

Vous avez dit indécence ?

Complément d'information

Madame la Ministre Linard a décrit au parlement de la FWB notre action en justice comme indécente et comme cherchant à obtenir un traitement de faveur et des privilèges. Vous êtes plusieurs à nous poser des questions sur les raisons et la légitimité de cette action en justice *. Voici à ce stade quelques réponses.

* : "[Le théâtre Le Public en justice pour obtenir des aides Covid non-versées](#)", voir [l'article de La Libre Belgique](#) du 28 mars dernier

Indécence : Par rapport à qui et à quoi ?

Nous rappelons que c'est la Ministre qui décide du niveau d'aide des structures privées ou subventionnées. Si certaines structures comme la nôtre estiment qu'elles ont également été discriminées, c'est bien de la responsabilité de la Ministre et nous les invitons à nous rejoindre pour défendre l'action entamée.

C'est la Ministre de la Culture qui décide en fonction des règles qu'elle a définies qui reçoit combien ! Communiquer que notre action en justice est indécente parce que d'autres structures auraient reçu moins d'aides est fallacieux.

La justice ou le gouvernement de la FWB décideront si nos demandes sont légitimes, mais il est inacceptable qu'une Ministre qui a la responsabilité de la Culture depuis un peu plus de deux ans s'exprime de cette manière à propos d'un théâtre qui depuis près de 30 ans remplit toutes ses missions.

En résumé, nous demandons réparation parce que :

1. Les pertes Tax Shelter

Suite à la crise sanitaire, tout le secteur du théâtre subventionné pour adultes a été indemnisé à hauteur de 89 % de ses pertes de Tax Shelter, le théâtre Le Public a été indemnisé à hauteur de 59 %. Pour rappel, le Tax Shelter a pour principe de permettre de financer l'emploi artistique et technique. Nous n'avons reçu aucune réponse qui justifie cet écart de traitement.

2. Fond d'urgence et cellule de veille

Tout le secteur du théâtre subventionné pour adultes a reçu des aides permettant à la toute grande majorité des théâtres de redémarrer leurs activités sans pertes à devoir récupérer. Ce n'est pas le cas du théâtre Le Public !

Pourquoi nos pertes furent-elles plus importantes que celles de la majorité des autres théâtres ?

Il y a deux raisons :

1) Le niveau de subvention par rapport aux obligations qu'il impose

Notre subvention annuelle est inférieure à nos frais fixes. La toute grande majorité des autres théâtres pour adultes ont une subvention supérieure à leurs frais fixes.

Les théâtres avec une subvention **supérieure** à leurs frais fixes (la toute grande majorité des théâtres), quand ils ont été, comme nous, obligés de fermer ou de réduire les jauges à cause de la crise sanitaire et qu'ils n'ont pas pu présenter de spectacles, se sont retrouvés en situation de bénéfice (avec la mise au

chômage temporaire de l'ensemble ou d'une partie de leurs employés et des aides complémentaires qu'ils ont reçues de la Ministre de la Culture en sus).

Les théâtres dont la subvention est **inférieure** à leurs frais fixes (c'est notre cas), quand ils sont obligés de fermer et qu'ils ne peuvent donc pas présenter leurs spectacles ou seulement à jauge réduite, sont en pertes et ce même si ils mettaient l'ensemble ou une partie de leur personnel au chômage temporaire. En effet, plus la recette billetterie est importante dans leur équilibre financier, moins ils présentent de spectacles, plus ils sont en difficulté financière. C'est le cas du Théâtre Le Public. Ce n'est pas le cas des structures dont la subvention est supérieure à leurs frais fixes.

Les aides octroyées par la Ministre de la Culture durant la crise sanitaire n'ont pas intégré cette réalité et les aides octroyées ne l'ont pas été de façon proportionnelle. C'est une discrimination ! Nous ne sommes pas les seuls à avoir été discriminés.

2) L'importance de la recette propre (recette hors subvention)

La moyenne de la recette propre du théâtre pour adultes est de 30%. Celle du théâtre Le Public est de 110%. Ce sont les recettes propres qui ont totalement disparu quand les théâtres ont été obligés de fermer. Les aides octroyées n'ont pas tenu compte proportionnellement de cette réalité.

Mais encore ...

Ce qui est également révoltant c'est que les enveloppes budgétaires votées par le gouvernement pour les aides spécifiques reprises ci-dessus n'ont pas été utilisées entièrement, il restait des sommes importantes qui auraient pu être distribuées. Or, la Ministre de la Culture les a utilisées pour financer d'autres actions sans rapport avec la crise sanitaire.

Et il est apparu que sur certaines procédures, des structures qui n'étaient pas en perte ont malgré tout reçu des aides.

L'ensemble de ces injustices font qu'après les trois saisons impactées par la crise sanitaire, le théâtre Le Public subit une perte de 700.000 euros.

L'ensemble de ces injustices font qu'après les trois saisons impactées par la crise sanitaire, le théâtre Le Public est le seul théâtre à qui un plan d'apurement est imposé par la Ministre de la Culture (le décret ne permettant pas un déficit cumulé dépassant 5% des produits).

Il se fait que le montant des aides non perçues ici et là, correspond au montant du plan d'apurement. Plan d'apurement qui, si il doit être exécuté, aura un impact négatif sur l'emploi artistique.

C'est donc en tant qu'employeur, que nous nous devons de mettre tout en œuvre pour tenter de remédier à ces injustices.

Pour terminer, quel responsable politique sensé et avec un minimum d'expérience du secteur culturel et de la fonction de ministre peut imaginer que nous en arrivions à devoir attaquer son pouvoir de tutelle sans raisons valables ?

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter les preuves qui justifient notre action en justice.

Patricia Ide et Michel Kacenenbogen

Co-directeurs du Théâtre Le Public